



Les villes de L'Île-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne ont été frappées par de nombreux épisodes de rixes et violences de proximité ces dernières années qui ont fortement heurté les riverains des deux communes et mobilisé les services municipaux, de police et justice, ainsi que les associations et parents des deux territoires. Les deux communes souhaitent agir conjointement et préventivement sur cet enjeu prioritaire afin de contribuer à l'apaisement et à la réduction des violences de proximité.

Un groupe de travail de prévention des rixes a été mis en place afin de lutter contre les phénomènes de violence et mener des plans d'actions, afin de soutenir et de renforcer ce travail partenarial, les deux communes s'engagent sur la signature d'une convention bilatérale.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention ainsi que les actions qui y sont liées ont pour objet de prévenir les phénomènes de rixes et les violences de proximité, de définir les modalités de travail et d'articulation entre les communes de L'Île-Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne.

### **Article 2 : Objectifs**

Les objectifs :

1. Formaliser le partage d'informations liées aux phénomènes de rixes et rivalités de quartier par la mise en place d'une cellule de veille inter-villes entre acteurs de la sécurité et de la prévention des deux villes.
2. Prévenir et réduire les violences par des actions de prévention menées conjointement sur les deux territoires.
3. Sensibiliser et accompagner les familles des deux communes exposées aux phénomènes des rixes.

Ces objectifs sont déclinés sur les fiches actions annexées à la présente convention :

#### **Mise en place d'un groupe d'alerte WhatsApp des rixes :**

Les communes de L'Île-Saint-Denis et de Villeneuve-la-Garenne s'engagent à formaliser un réseau « alerte rixes » afin de partager rapidement les informations relatives à des risques d'affrontements et d'effectuer des veilles territoriales de terrain.

#### **Créer un groupe de travail intercommunal d'échange et de construction de projets de prévention des affrontements entre groupes de jeunes :**

Les communes de L'Île-Saint-Denis et de Villeneuve-la-Garenne s'engagent sur la mise en place d'un groupe de travail multi-partenaire d'élaboration et de coordination stratégique de projets de prévention des affrontements entre jeunes. Ce groupe de travail se réunira 1 fois par trimestre et effectuera 1 bilan annuel de ses actions.

### Mise en place d'actions de soutien à la parentalité et aux familles :

Les communes de L'Île-Saint-Denis et de Villeneuve-la-Garenne s'engagent à mettre en place un projet de soutien à la parentalité des familles touchées de près ou de loin par le phénomène des violences de proximité, permettant aux parents des deux villes de se rencontrer, d'échanger et d'être entendus dans leurs questionnements éducatifs, d'être accompagnés et orientés sur les dispositifs d'aide, de conseil et d'écoute.

#### Article 3 : Modalités de mise en œuvre

Chaque partenaire devra contribuer à la bonne réalisation de ces actions et la mise en œuvre des dispositifs et projets au sein du groupe de travail inter-villes.

#### Article 4 : Suivi et évaluation

Un bilan sera présenté en fin d'année, tenant compte des indicateurs suivants :

- 1- Nombres de projets supports à la prévention des rixes
- 2- Nombres de jeunes et familles sensibilisés
- 3- Nombre de réunions et rencontres effectuées
- 4- Nombres de déambulation inter-villes

#### Article 5 : Durée, révision ou dénonciation de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature des deux parties pour une durée d'un an. Elle fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction sauf en cas de dénonciation d'une ou des parties.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant daté et approuvé par les signataires de la présente convention. Elle pourra être dénoncée à tout moment d'un commun accord ou à la demande de l'une des parties.

Signée le 04/07/2025 en deux exemplaires

Mohamed Gnabaly

Pascal Pelain

Maire de L'Île-Saint-Denis

Maire de Villeneuve-la-Garenne



**Pascal Pelain** ?  
Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Régional à Île-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris